

ADIS, C'EST QUOI ?

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS & AUX DROITS

À sa création en 1991, l'ADIS (Association pour le Développement des Initiatives en Santé) s'engageait à accompagner et à lutter contre toutes les discriminations envers les personnes touchées par le VIH et leurs proches.

Au fil des années, ses missions ont évolué vers la prévention en santé sexuelle et l'accompagnement, dans l'écoute, le respect et le non-jugement, de toute personne vulnérable, en situation de précarité, atteinte ou non de pathologie chronique somatique.

4 SERVICES

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

APPARTEMENTS PLURIDISCIPLINAIRES DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE AVEC HÉBERGEMENT

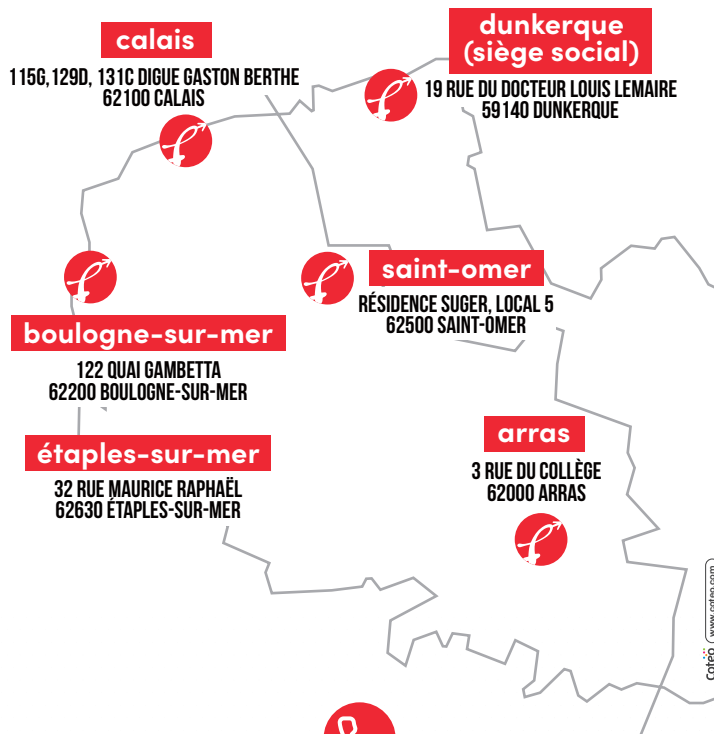
APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE HORS-LES-MURS

PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE



BESOIN D'AIDE ?

N'attendez pas, prenez contact avec notre équipe dès aujourd'hui



03 21 97 27 38

Numéro unique



contact@asso-adis.com

www.asso-adis.com

@associationadis

Une initiative soutenue par



LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE HORS LES MURS ÉQUIPE MOBILE

conseiller
accompagner
soutenir
orienter
écouter
aider



L'équipe mobile des Appartements de Coordination Thérapeutique Hors les Murs propose un accompagnement pluridisciplinaire centré sur le projet de soins ainsi que les démarches administratives socio-éducatives et psychologiques.

POUR QUI ?

Les personnes (adultes ou enfants) ayant une pathologie chronique somatique (diabète, cancer, problèmes cardiaques, VIH, BPCO...), en démarche de soins et en situation de précarité.

PAR QUI ?

Une équipe pluridisciplinaire vous oriente :

- Coordinatrice du service
- Médecin
- Aide soignante
- Infirmier(e)
- Psychologue
- Travailleur social



COMMENT CA MARCHE ?

Le service d'accompagnement d'Appartement de Coordination Thérapeutique Hors les Murs propose des entretiens au domicile, des accompagnements en consultations médicales et / ou aux rendez-vous administratifs.

Dans un premier temps et à plusieurs reprises, l'équipe pluridisciplinaire va rencontrer la personne en présence ou non du partenaire, afin d'établir un diagnostic des besoins :

- Gestion de la santé
- Autonomie financière et administrative
- Réinsertion sociale et professionnelle
- Vie familiale, sociale, affective, sexuelle...
- Bien-être psychologique

Un contrat d'accompagnement et un projet personnalisé seront signés pour une durée de 2 mois à 2 ans.

OBJECTIFS VISÉS

Tout en préparant le relais vers des structures extérieures :

- Retour aux soins et aux droits
- Maintien dans le logement ou mutation de la personne si nécessaire.

PROCÉDURE D'ENTRÉE



ORIENTATION

par les partenaires (centres hospitaliers, services sociaux, médecin de ville...)



PHASE DE DIAGNOSTIC

Rencontre de la personne avec les différents membres de l'équipe ADIS.



SIGNATURE

du contrat d'accompagnement avec la direction



MISE EN PLACE DU PROJET PERSONNALISÉ

en fonction des besoins de la personne.

